



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE 16 OCTOBRE A VINGT HEURES,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 10 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 8

Votants : 10

PRESENTS : Claire TRAMIER, Yoann DORNER, Stéphane MENAGER, Hervé MOINAUD, Isabelle BALBINE, Christine BRETECHE, Maxence AUTHIER, Alice DOUAUD,

ABSENTS EXCUSES :

Ghislaine CHANTEAU, procuration à Stéphane Ménager

Eva ANDREY, procuration à Hervé Moinaud

Pascal PRODEAU, procuration à Stéphane Ménager (non prise en compte)

Anne BRASSET

Secrétaire de séance : Stéphane Ménager

- **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2023**, à l'unanimité.
- **Présentation du rapport d'activité 2022 de la communauté de communes Estuaire et Sillon**

Les membres du conseil municipal ont pu prendre connaissance du rapport d'activité 2022 adressé en version dématérialisée lors de la convocation à l'assemblée. Monsieur Rémy Nicoleau, Président, est présent lors de ce conseil pour évoquer ce rapport et répondre aux questions des membres.

M. Nicoleau excuse tout d'abord la parution tardive de ce rapport, qui arrive effectivement en fin d'année. Le prochain devrait paraître avant l'été.

- *Question sur la situation de la station d'épuration de Savenay et l'application de la Loi sur l'eau.*

Après les constats de dysfonctionnements de la station, des analyses sont régulièrement effectuées pour le contrôle de la qualité de l'eau. Des travaux de compensation vont être réalisés (bassin de rétention) dans l'attente d'une rénovation plus importante.

Un recours judiciaire a été lancé concernant la station d'épuration de Savenay, par la communauté de communes, gestionnaire de l'équipement. Pas de nécessité pour les communes impactées par la pollution de se porter partie civile (non détenteur de la compétence).

L'abreuvement du bétail par un système indépendant se fait pour des raisons préventives et non pour des raisons de pollution avérée.

- *Question sur les déchets, notamment l'obligation pour les usagers d'avoir un composteur, y-aura-t-il une collecte ?*

Il n'y aura pas de collecte des biodéchets, ils devront être gérés par les particuliers, avec une réutilisation autonome. La question des logements collectifs est à l'étude sur cette gestion. Malgré les efforts collectifs de tri et de recyclage, le coût du traitement des déchets est en perpétuelle augmentation. Les recettes liées aux organismes de recyclage ne sont pas à la hauteur des coûts de collecte et de traitement.

- **Rénovation du terrain de football**

Suite à des échanges entre les responsables du club de football et Mmes Tramier et Douaud, envisager la rénovation du terrain de football est apparue nécessaire. Des contacts ont été pris avec des professionnels sur la faisabilité et les coûts. Dans l'impossibilité budgétaire d'envisager une refonte totale du terrain (environ 115 000 €), la solution d'une remise en état de la surface est préférée. Une convention d'usage est établie avec la commune de la Chapelle Launay pour permettre aux footballeurs de pratiquer en extérieur durant le temps d'immobilisation du terrain. Le devis est estimé à 11.160 € pour la réfection du terrain. Cette dépense est prévue au budget « terrain » en investissement.

Ce projet a soulevé des questions sur le nombre de licenciés du club (une cinquantaine) dont une quinzaine résidents de Lavau.

*La commune a-t-elle les moyens et des perspectives suffisantes pour s'engager dans ces dépenses ?
Une délocalisation du club aurait-elle pu se pérenniser dans les communes limitrophes déjà bien équipées ?
Les enjeux dépassent même la rénovation du terrain, puisque les buts seront probablement à remplacer, et les vestiaires à rénover...*

Madame la Maire souligne l'importance de maintenir une activité sportive sur la commune. C'est un lieu de partage et de rencontre à encourager. La rénovation du vestiaire pourrait être associée au futur projet d'aire naturelle envisagée à proximité, en lien avec la communauté de communes.

Si toutefois, l'aire naturelle ne devait pas voir le jour, la municipalité s'engagera dans la rénovation électrique (mise en sécurité) des vestiaires.

La question du remplacement des mains courantes a été évoquée. Il a été décidé de ne pas le faire.

Il est demandé au conseil municipal de voter pour ou contre la rénovation du terrain de football :

7 pour – 2 contre – 1 abstention

➤ **Aménagement du Port**

Une réunion de chantier se tient tous les mardis après-midi, permettant d'évaluer l'avancée des travaux. Des modifications légères sont apportées, notamment pour les plantations. Une attention particulière est portée sur le placement des buses, celles-ci pouvant être impactés par les variations de courant.

La mise en place des pavés nécessitera un entretien particulier pour les agents, anticiper le matériel et les moyens.

Divers :

- Le projet d'aménagement du lotissement derrière le cimetière est à l'arrêt pour l'instant, l'aménageur n'ayant pas réussi à commercialiser les lots et le coût très élevé de la viabilisation.
- Adressage : Mme Tramier et M. Authier vont travailler sur la validation des points d'adresses. Début décembre un plan d'adressage pourra être présenté au conseil.

Fin de la séance à 23h00